Association d'aide pour
l'adaptation du logement des personnes
en situation de handicap

Dijon, le 23 novembre 2012

M. François Hollande
Président de la République
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75 008 Paris

Réf : VBA-121123

Monsieur le Président,

Notre Association s'est fait une spécialité des questions d'accessibilité du cadre bâti d'habitation, et en espérant que ce courrier vous parviendra en mains propres, dans une ultime tentative -- l'inertie gouvernementale en la matière me mettant au désespoir -- je tiens à nouveau à attirer votre attention sur différentes situations de handicap vécues par des dizaines de milliers de personnes dites handicapées, d'autant que la décision à prendre ne relève que d'une simple volonté politique, et non de difficultés budgétaires.

Vous savez, pour l'avoir vous-même condamné en tant que député l'année dernière, que la décision prise par l'État en 2009 de « ponctionner » plusieurs milliards d'euros sur les cotisations liées aux salaires gérées par le 1 % logement pour financer l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine jusqu'alors à la charge de l'État, a eu pour conséquence collatérale d'assécher les financements du 1 % logement destinés aux personnes à mobilité réduite se trouvant en grande difficulté en raison de la configuration de leur logement.

Malheureusement, je suis contraint de constater que cette situation s'est aggravée avec les nouvelles mesures gouvernementales en matière de logement, puisque malgré votre courrier attentif ainsi que celui du Premier ministre, il apparaît que le rétablissement du financement de l'adaptation des logements des personnes dites handicapées envisagé au mois de juillet avec le Cabinet du Ministère aux personnes handicapées n'aura pas lieu tandis que la Table ronde destinée à envisager pour l'avenir un financement pérenne de cette question a été repoussée sine die !

Et je regrette vivement que ma proposition, à savoir qu'à titre conservatoire, le temps que cette concertation aboutisse, le Gouvernement mobilise, sur les 6 milliards d'euros ainsi ponctionnés, une enveloppe de 6 millions d'euros -- soit 0,01 % -- pour reprendre le financement interrompu depuis 30 mois de l'adaptation des logements des personnes dites handicapées.

D'autant que le Gouvernement actuel vient de signer une Convention avec Action logement qui financera désormais à hauteur de 4,2 milliards d'euros la politique nationale du logement en « oubliant » de sanctuariser une enveloppe, même transitoire, permettant de rétablir ce financement !

D'autant qu'en termes de trésorerie la reprise du processus de l'étude des dossiers adressés par les Maisons départementales des personnes handicapées à l'Association pour le logement des grands infirmes, en 2013 les besoins n'auraient pas excédé 1,5 millions d'euros !

D'autant que l'ALGI, devant le recul gouvernemental en ce domaine a dû demander officiellement hier sa mise en liquidation judiciaire auprès du Tribunal de grande instance qui lui avait accordé un délai de quatre mois supplémentaires à partir des perspectives qui se dessinaient suite à l'entretien en juillet avec le Cabinet !

.../...

1, rue de l'Aqueduc - 75010 Paris
Tél. : 01 42 96 45 42 • Fax : 01 42 96 45 96 • algi@algi.asso.fr • www.algi.asso.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siret : 784 719 080 00052 - Code APE : 9499Z

Cela est d'autant plus absurde que de nombreuses personnes, hier valides et aujourd'hui à mobilité réduite à la suite d'une maladie ou d'un accident, sont dans l'incapacité de regagner leur domicile tant que celui-ci n'a pu être adapté, et sont contraintes durant ce temps de demeurer en établissement ou à l'hôpital à la charge des Collectivités, de la Sécurité Sociale, ou de l'État pour un montant bien supérieur au montant des travaux à effectuer à leur domicile !

L'absurdité de cette situation est d'autant plus remarquable que, contrairement à ce qui est dit ici ou là, la loi du 11 février 2005 -- contre laquelle la Gauche, je me permets de vous le rappeler, a voté légitimement au motif tout à fait exact, ce que nous pouvons constater tous les jours, qu'elle ne permettrait pas de supprimer, ou à défaut de réduire les situations de handicap vécu par plusieurs millions de nos concitoyens -- n'a pas fait progresser d'un iota l'accessibilité du cadre bâti d'habitation par rapport à la loi du 30 juin 1975 !

Ne serait-ce que parce que la création d'un ascenseur n'est obligatoire qu'à partir de R+ 4 !Et dans la mesure où pour des raisons de « constructions à taille humaine » les immeubles neufs n'excèdent généralement pas R+ 3, notamment en province, de nombreuses constructions neuves voient le jour sans être accessibles aux personnes dites handicapées !

Et quand l'ascenseur existe néanmoins, la réglementation nouvelle n'assure en aucun cas la libre circulation des personnes en fauteuil roulant dans les appartements neufs et ne prévoit pas non plus leur adaptabilité future !

Et quand on mesure que la législation qui prévoit une réserve d'ascenseur pour une installation future est totalement inapplicable, ce que ne conteste aucun architecte ayant examiné cette question, on comprend encore mieux la position de la Gauche en 2005 !

Ce qui, eu égard à l'avancée en âge de la population et des phénomènes de dépendance qui peuvent lui être liées impliquant dès lors une politique d'aide à la personne à son domicile, constitue une absurdité supplémentaire !

Vous comprendrez dès lors, Monsieur le Président, la nécessité impérieuse d'apporter des réponses législatives et réglementaires nouvelles à des textes ignorants les contraintes des personnes à mobilité réduite, quand ils ne constituent pas une régression par rapport à la loi du 30 juin 1975.

Et cette nécessité est d'autant plus impérieuse, que contrairement au contenu de la Circulaire du Premier ministre selon laquelle tout projet de loi devrait prévenir à l'avenir, voire résoudre, les situations de handicap, le projet de loi sur le logement déposé par le Gouvernement ne contient aucune mesure de nature à améliorer la situation des personnes dites handicapées !

Aussi, dans l'espoir, peut-être un peu fou, d'être cette fois entendu au moment décisif où les Projets de loi de finances vont déterminer la politique mise en œuvre en 2013,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Assante.

Président de l'ALGI.
Président de l'ANPIHM.
Vice Président du Groupement Français des Personnes Handicapées.
Administrateur de la Coordination Handicap et Autonomie.
Administrateur à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.
Rapporteur au Conseil Économique, Social, et Écologique sur « Situations de handicap et Cadre de vie ».
Ancien Vice Président du Comité de Liaison pour l'Accessibilité du Cadre Bâti et des Transports.
Ancien Conseiller ministériel.
Ancien Secrétaire national du PS en charge des personnes dites handicapées.
Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (2009 2012).

1, rue de l'Aqueduc – 75010 Paris
Tél. : 01 42 96 45 42 – Fax. : 01 42 96 45 96 – www.algi.asso.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – Siret : 784 719 080 00052 – Code APE : 9499Z - agréée en ingénierie sociale, financière et technique